

**Avis d'attribution provisoire du marché**

**NIF : 000942052378122**

En application des dispositions de l'article 65 alinéa 2 et l'article 40 du décret présidentiel N° 15-247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et la loi N°12-23 du 05/08/2023 des règles générales du marchés public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 01/2026 après infructuosité relatif à :

**ACQUISITION DES MATERIELS AU PROFIT DE L'EPWG CET TIPASA EN LOT SEPARÉE :  
LOT N°04 : QUATRE (04) BULL DOZER**

Paru dans les quotidiens nationaux « HORIZONS » et « EL CHAAB » en date du 04/05/2026 et aussi dans le « BOMOP » en date du 10/05/2026.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché a été attribué provisoirement à L'entreprise désigné ci-après Conformément aux paramètres suivants :

Projet	Entreprise	Montant TTC	Délais de livraison	NIF	Critères de Choix
LOT N°04 : QUATRE (04) BULL DOZER	SARL SOCOPE	166.068.000.00 D.A	Deux (02) mois	000113026273663	Qualifiée Techniquement Et Moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 des 16.09.2015 portant réglementations des marchés publics Et des délégations de service public, et la loi N°12-23 du 05/08/2023 des règles générales du marchés public, les autres soumissionnaires, intéressés sont invités de se rapprocher de l'établissement public de wilaya de gestion des centres d'enfouissement technique au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres.

Pour toute éventuelle contestation du choix, un recours peut être introduit auprès de l'EPWG CET TIPASA sise au siège d'EPWG CET TIPASA dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP.